

# CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL LES MOLUNES

## SEANCE DU 09/12/2019

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire GRENARD Eliane, Maire déléguée ARBEZ-CARME Elisabeth (21h30), BOUILLIER Isabelle, PILLARD Claudie, MOYAT Alain, Maire adjoints DURIF Joël, GRENARD Daniel, GROSSIORD Daniel, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, PERALTA Françoise, REGAD Bernard, VERNEREY Samuel.
Absents excusés :	CUPILLARD Elisabeth qui donne procuration à BOUILLIER Isabelle, DALLOZ Sylvie qui donne procuration à PERRIN Raphaël, PERRIER Marianne, PETETIN Aurore, RAFFIN Emilie, ROLANDEZ Alain.
Absents :	PATARCHI Guillaume, ZEHNDER Damien.
Secrétaire de séance :	VERNEREY Samuel

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 26/09/2019 qui est approuvé à l'unanimité.

### **I. DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET COMMUNAL ET BUDGETS ANNEXES**

#### **A) BUDGET COMMUNAL**

1° - M. le Maire fait part du dépassement budgétaire sur le compte "bâtiments publics" et en précise les raisons.

Considérant qu'il convient de régulariser avant la fin de l'année 2019, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ouvrir crédit de la manière suivante :

Section Fonctionnement :

<b>Compte 022 D : (Dépenses imprévues de fonctionnement)</b>	<b>- 10 000.00 €</b>
<b>Chapitre 011 : Charges à caractère général</b>	<b>+ 10 000.00 €</b>
Compte 615221 D (Bâtiments publics)	+ 10 000.00 €

2° - Il s'agit d'une décision modificative d'ordre technique.

Suite à la nécessité d'équilibrer en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement les chapitres d'ordre budgétaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de procéder à la régularisation en intégrant les écritures suivantes :

<b>Section Fonctionnement</b>		<b>Dépenses</b>
Compte 023 DF (Virement à la section Investissement)		- 30 500.00 €
Chapitre 042 DF Compte 676 : (Différence sur réalisation)		+ 30 500.00 €

<b>Section Investissement</b>		<b>Recettes</b>
Compte 021 RI (Virement de la section Fonctionnement)		- 30 500.00 €
Compte 2115 (040) DI (Terrains bâtis)		- 149 500.00 €

<b>Section Investissement</b>		<b>Dépenses</b>
Compte 2313 DI (Immobilisations en cours)		- 180 000.00 €

3° - L'opération "Gîte de la Vie Neuve" n'ayant pas fait l'objet de travaux depuis 2 ans, il convient de transférer le montant des factures acquittées sur un compte d'études.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide le transfert de compte comme suit :

<b>Chapitre 23 : Immobilisations en cours</b>	
Compte 2313RI (Immobilisations en cours de construction)	+ 7 499.94 €
<b>Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles</b>	
Compte 2031DI (Frais d'études)	+ 7 499.94 €

#### B) BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT "LE GITALET"

L'excédent antérieur reporté de fonctionnement n'ayant pas été affecté au budget "Recettes de Fonctionnement" sachant qu'il n'était pas nécessaire pour équilibrer le budget, il convient de procéder à la régularisation avant la fin de l'année 2019.

Le suréquilibre en recettes étant accepté, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide l'écriture suivante :

<b>Compte 002R : (Excédent antérieur reporté de Fonctionnement)</b>	<b>+ 81 124.04 €</b>
---	----------------------

## **II. PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2020**

M. le Maire propose de voter un crédit à hauteur du quart des crédits d'investissement inscrits au budget 2019, comme la loi l'y autorise, afin d'assurer la continuité de financement d'éventuelles dépenses d'investissement en attendant l'adoption du budget primitif 2020.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ouvrir crédit sur les chapitres suivants :

- Chapitre 204 : 13 793 €
- Chapitre 21 : 55 825 €
- Chapitre 23 : 412 368 €

Et autorise M. le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2020 dans la limite de ces crédits, avant le vote du budget primitif 2020.

### **III. LOTISSEMENT "LE GITALET"**

Monsieur le Maire rappelle que les mandats de vente signés avec différentes agences immobilières et l'étude de Me Buscoz & Me Reverchon arrivent à échéance le 31/12/2019 et qu'il convient de se prononcer pour l'année à venir.

Sur proposition de la commission lotissement et afin de ne pas perturber les négociations en cours, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de proroger au 31/12/2020, sans interruption, les mandats de vente avec les agences immobilières désignées ci-après :

- La Maison de l'Immobilier - 581, Grande Rue - 39310 LAMOURA
- Agence Voltaire - 27, Rue du Pré - 39200 SAINT CLAUDE
- Swixim - 72, Route du Noirmont - 39220 LES ROUSSES
- L'Immobilière des Rousses - 63, Rue Pasteur - 39220 LES ROUSSES

et l'étude de Me Buscoz et Me Reverchon - 8, Avenue de Belfort - 39200 SAINT CLAUDE.

La suspension de vente en direct par la commune est maintenue durant cette période.

Mme Elisabeth ARBEZ-CARME, 1ère adjointe, est autorisée à signer les prorogations des mandats de vente ainsi que les documents relatifs à ce dossier.

Egalement à la demande d'un agent immobilier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte que les agences mandatées proposent, en accord avec des constructeurs, des ventes sur plan.

Par ailleurs, M. le Maire donne lecture du courrier de SEMCODA reçu le 28/11/2019 qui rejette la proposition de la commune d'acquérir au prix de 40 €/m<sup>2</sup> l'assiette foncière (3 920 m<sup>2</sup>) initialement destinée à accueillir un projet de construction de 12 logements.

Le Conseil Municipal prend acte de ce courrier mais souhaite obtenir des informations complémentaires, notamment sur la question de la TVA, avant de se prononcer.

### **IV. TRAVAUX REHABILITATION EXTENSION MAIRIE**

M. le Maire dresse le compte rendu de la réunion qui a eu lieu ce jour avec le Cabinet de maîtrise d'œuvre Serge ROUX. Le projet actualisé a été présenté et quelques modifications devront être apportées concernant l'aile du presbytère récemment acquise, dont la partie chaufferie.

L'Avant Projet Définitif sera transmis mi-janvier pour approbation lors du prochain conseil municipal. La consultation des entreprises sera initiée début mars et l'ouverture des plis interviendra après les élections municipales, ce qui permettra à la nouvelle équipe de se positionner sur la suite de ce dossier.

Quant au financement, tous les dossiers de demande de subventions ont été déposés.

### **V. BOULANGERIE**

Suite à l'appel à candidatures lancé par l'agence Randstad pour un poste de boulanger-pâtissier, les entretiens et les recherches se poursuivent.

Afin de faciliter l'installation d'un boulanger n'ayant pas la capacité financière pour le rachat du fonds de commerce, M. le Maire présente la possibilité de créer une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), à savoir une société commerciale d'un type particulier où la commune peut devenir associée et détenir jusqu'à 50 % du capital. Des financeurs privés : entreprises, clients, fournisseurs, bénévoles, peuvent également devenir associés. L'obligation et le souhait est que le potentiel candidat salarié participe au capital de la SCIC.

Les débats s'ensuivent.

Sous réserve d'acquéreur du fonds de commerce, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable au montage d'une SCIC dans la mesure où un candidat boulanger est réellement engagé.

## **VI. COURRIERS DIVERS**

### **A) REMERCIEMENTS LIONS CLUB**

Le Lions International Club de Saint Claude a organisé le dimanche 13 octobre une randonnée pédestre sur le Sentier des Diots.

Lecture est donnée du courrier de M. le Président remerciant M. le Maire pour son accueil sur le site du Replan.

## **VII. QUESTIONS DIVERSES**

### **A) SALON DE COIFFURE**

M. le Maire rappelle le projet de Mme Charline REGAD d'installer un salon de coiffure au village. Après l'examen infructueux de plusieurs pistes, la candidate serait intéressée à louer le local actuellement dédié à la médiathèque au 1, rue du Lavoir et ce, avant mai 2020 pour bénéficier des avantages liés à la situation de la commune en zone de revitalisation rurale.

Les locaux du Presbytère, une fois réhabilités, sont pressentis pour accueillir entre autres, l'antenne de la médiathèque. Entre-temps, elle pourrait être installée dans l'appartement rénové au-dessus de la chapelle.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour la location à Mme Charline REGAD du local communal situé 1, rue du Lavoir, local qu'il est possible de subdiviser. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le prix de la location à 10 €/m<sup>2</sup>, les travaux étant pris en charge par la commune.

### **B) LE PETIT FUTÉ**

Il est proposé de renouveler l'édition de l'encart Septmoncel les Molunes dans le prochain guide "Le petit Futé" mettant en valeur les sentiers de randonnée. Le Conseil Municipal est favorable à cette reconduction.

### **C) ECLAIRAGE CHICANE NORD**

A la demande du Conseil Départemental et pour assurer une meilleure sécurité, l'électrification est préconisée sur la zone de la chicane nord du village.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à l'installation d'une lanterne sur poteau dont le devis se monte à 2 205, 94 €.

Le SIDEC finance l'opération à hauteur de 20 % et une subvention au titre de l'amende de police a été sollicitée.

### **D) SYNDICAT DES EAUX DU PLATEAU DES ROUSSES - RAPPORT ANNUEL 2018**

Mme Sylvie MICHAUD, Vice Présidente du SIE du Plateau des Rousses, dresse le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service en eau potable.

Le territoire du Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau des Rousses (SIE des Rousses) comprend 6 communes : Bois d'Amont, les Rousses, Prémanon, Lamoura, Lajoux et Septmoncel les Molunes, desservant 8 352 habitants.

Le nombre d'abonnés est 4 778, en hausse de 1.79 % / 2017.

Répartis auparavant en abonnés "Domestiques" et "Non domestiques", SUEZ propose une autre classification des abonnés :

Abonnés du service	2015	2016	2017	2018	Variation 2017/2018 (%)
Particuliers	4420	4414	4453	4491	0.85 %
Collectivités	70	69	67	71	5.97 %
Professionnels	77	131	174	216	24.14 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 567</b>	<b>4 614</b>	<b>4 694</b>	<b>4 778</b>	<b>1.79 %</b>
<b>Nombre de parts fixes (unités-logement)</b>	<b>6 822</b>	<b>6 899</b>	<b>6 902</b>	<b>7 092</b>	<b>2.75 %</b>

L'eau provient du Lac des Rousses. Le réseau de distribution présente un linéaire de 218,790 km pour une capacité de production de 6 000 m<sup>3</sup>/jour. Le volume produit moyen est de 2 014,6 m<sup>3</sup>/jour.

La consommation moyenne est de 103,9 m<sup>3</sup>/abonné/an, en augmentation de 0.50 % par rapport à 2017.

Quant aux indicateurs de performance, une amélioration sensible du rendement du réseau de distribution est constatée, grâce au renouvellement de canalisations et réparations de fuites :

	2014	2015	2016	2017	2018
Rendement du réseau de distribution (%)	76,20 %	77,60 %	76,00 %	79,70 %	<b>82,10 %</b>
Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /km/j)	2,94	2,69	2,92	2,38	<b>2,11</b>
Indice linéaire des pertes en réseau (m <sup>3</sup> /km/j)	2,40	2,33	2,41	1,88	<b>1,61</b>

L'indice linéaire de pertes est en diminution de 14,4 % par rapport à 2017.

Le taux de conformité des analyses de l'ARS est de 100 %, selon les paramètres bactériologiques et physico-chimiques.

**Tarification** : le prix est de 2.5569 € TTC/ m<sup>3</sup> en 2019 pour une facture de 120 m<sup>3</sup>, soit une augmentation de 0.35 % par rapport à 2018 (2.5481 € TTC/ m<sup>3</sup>).

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2018 du SIE du Plateau des Rousses et précise qu'il est consultable au secrétariat de mairie.

#### E) POTEAUX INCENDIE

Le poteau incendie de Méridoie a été changé et des travaux ont été réalisés sur les poteaux incendie du Replan. Reste en cours les travaux au Grand Essard.

#### F) EDUCATION NATIONALE

M. le Maire rend compte de la réunion du 05/12/2019 entre M. l'Inspecteur de l'Education Nationale et les élus concernant le projet de signature d'une convention-cadre pour le maintien de l'offre scolaire et éducative de qualité dans les territoires ruraux du Jura.

Il rappelle l'étude en cours sur l'évolution des écoles des Moussières, de la Pesse et des Bouchoux.

L'Education Nationale sollicite les maires pour anticiper les évolutions du tissu scolaire sur leur territoire. Elle préconise des groupes scolaires à 5 classes, les pôles scolaires concentrés permettant d'instaurer une meilleure dynamique pédagogique, mais compte tenu de la situation géographique du territoire, il est difficile d'adapter le réseau des transports scolaires sans augmenter de façon conséquente le temps de trajet des élèves.

Actuellement, 70 enfants sont scolarisés dans les 3 écoles des Bouchoux, de la Pesse et des Moussières, répartis en 5 classes. La projection de l'effectif est stable pour les 2 années à venir.

Il est demandé aux communes concernées par le projet de restructuration du réseau des écoles : Bellecombe, les Bouchoux, les Molunes, les Moussières et la Pesse de se prononcer sur l'organisation en 1 pôle ou 2 pôles :

- 1 pôle - Toutes les classes regroupées en 1 école sur le territoire de La Pesse,
- 2 pôles : La maternelle accueillant les enfants de 2 à 6 ans à l'école des Moussières, les classes primaires étant regroupées sur un 2ème site entre la Pesse et les Bouchoux.

La Commune des Molunes qui a fusionné avec la commune de Septmoncel au 01/01/2017, fait partie du SIVOS Bellecombe-les Molunes-les Moussières.

Afin de limiter l'éloignement des élèves du secteur des Molunes, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, propose :

- dans l'option de 2 pôles : de permettre aux familles de fréquenter la maternelle aux Moussières et d'intégrer ensuite l'école de Septmoncel pour le primaire afin de limiter l'éloignement,
- dans l'option d'un seul pôle à la Pesse ou aux Bouchoux, de se retirer du SIVOS pour accueillir les élèves des Molunes à l'école de Septmoncel et ainsi réduire les distances de transport.

#### G) FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

M. le Maire rappelle l'accord de M. Le Préfet pour la fusion au 01/01/2020 des 4 communautés de communes autour de Vouglans (Jura Sud, Pays des Lacs, Petite Montagne et Région d'Orgelet).

Le délai étant trop bref pour poursuivre les autres projets de recomposition avant le 1er janvier 2020, le projet de fusion sur notre secteur est reporté aux prochaines échéances.

#### H) NUMEROTATION

M. le Maire informe l'assemblée de la consultation de 5 entreprises pour la fabrication de plaques de rue et poteaux afin de finaliser l'adressage sur le secteur des Molunes et les secteurs de Septmoncel ne comportant pas encore de numérotation.

#### I) VITESSE EXCESSIVE DANS AGGLOMERATION

M. Bernard REGAD fait part de la vitesse excessive des véhicules traversant le village, et plus particulièrement en début et fin de journée.

Les élus sont invités à émettre par écrit des propositions visant à améliorer la sécurité dans l'agglomération.

#### J) LIMITATION DE TONNAGE SUR LES PONTS

M. Daniel GRENARD souhaiterait que des limitations de tonnage soient fixées sur les ponts de la commune. M. Le Maire rappelle que des arrêtés sont pris pour limiter le tonnage sur les ponts des chemins communaux. Les autres ponts sont sous la responsabilité du Département.

#### K) SIGF LE MASSACRE

M. Daniel GROSSIORD, délégué au Syndicat Intercommunal de la Gestion des Forêts du Massacre, informe les élus que le Syndicat n'anticipe pas de projet d'acquisition et prévoit de reverser aux communes adhérentes la somme de 175 000 €.

L) ACCESSIBILITE

M. Daniel GROSSIORD fait part des difficultés rencontrées par les personnes handicapées au centre ville de Saint Claude et insiste pour que tout nouveau projet sur notre commune tienne compte de son accessibilité.

J) CEREMONIE DES VOEUX DE LA MUNICIPALITE

**Elle aura lieu le dimanche 12 janvier 2020 à 17 h 00 à la Salle des Fêtes.**

Prochain Conseil Municipal : Lundi 20/01/2020 à 20 h 15

Séance levée à 0 h 15

Affiché le : 16/12/2019

Le Maire,  
Raphaël PERRIN

